



Les fonctionnaires ne désarment pas

MANIFESTATION • Environ 1500 employés de la fonction publique ont bruyamment protesté hier devant le Grand Conseil contre la fusion des caisses de pension. La question d'un référendum fait débat.

MARIO TOGNI

Les employés de la fonction publique étaient au rendez-vous, hier, pour protester contre le plan de fusion et de recapitalisation de leurs caisses de retraites, la CIA (enseignants et administration) et la CEH (personnel hospitalier). Environ 1500 personnes (près de 2000 selon les organisateurs) ont défilé entre la place Neuve et l'Hôtel-de-Ville, où le Grand Conseil s'apprêtait à débiter l'examen du projet (lire ci-contre). La mobilisation a été à la hauteur des attentes du Cartel intersyndical de la fonction publique et du Syndicat des services publics (SSP), qui avaient conjointement appelé à une demi-journée de grève. A la dernière minute, l'Union du personnel du corps de police a également apporté son soutien.

«Le parlement se couche, le Conseil d'Etat se dit impuissant, seuls les travailleurs ont le courage de descendre dans la rue pour dénoncer ce projet de loi inique. Notre résistance est essentielle», a déclaré Olivier Baud, président du Cartel.

Des députés hués

La faitière syndicale ne conteste pas la fusion des caisses mais réclame que l'effort pour les renflouer – plusieurs milliards de francs – soit plus équitablement réparti entre employeurs et employés. La commission des finances a en effet mis le feu aux poudres en remodelant, à la baisse, l'accord conclu en 2011 entre le Cartel



La mobilisation a été à la hauteur des attentes des syndicats, qui avaient appelé à une demi-journée de grève. JPDS

et le Conseil d'Etat. Un «pas de trop» qui a aura au moins permis de renouer une unité syndicale. Opposé à l'accord, le SSP était à l'époque entré en dissidence.

Dans la foule, les fonctionnaires ont surtout saisi l'occasion de cette manifestation pour dire une nouvelle fois tout le mal qu'ils pensent de ce

projet, qui péjore passablement leur système de retraite: hausse du taux et de la durée de cotisation, baisses des rentes... (lire ci-contre et notre édition d'hier). «On en a marre de la dévalorisation incessante de nos métiers alors que l'on travaille dur, au service des citoyens et pour l'intérêt de tous», résume un groupe de jeunes enseignants

du Cycle d'orientation. Arrivant à l'Hôtel-de-Ville, les députés – de droite, mais aussi quelques Verts qui soutiennent le projet – ont été abondamment hués et sifflés.

Les risques d'une votation

Personne, hier, ne se faisait guère d'illusion sur un revirement du Grand Conseil au moment du vote final, compte tenu du rapport de force très défavorable. Mais certains nourrissaient l'espoir que des amendements socialistes soient adoptés, pour limiter la casse. En revanche, l'opportunité de lancer un référendum faisait déjà l'objet de discrètes discussions dans les rangs syndicaux. L'exercice, qui comporte de gros risques, divise fortement. A ce stade, personne n'a arrêté sa position et plusieurs assemblées sont déjà prévues, dès la semaine prochaine, pour en discuter.

Le Cartel a toujours dit vouloir éviter le référendum, mais la question se posera, notamment en fonction des concessions faites, ou non, par les députés. Pour Davide de Filippo, du syndicat SIT, le problème est le suivant: «Même si la fusion était rejetée en votation, serions-nous capable d'obtenir un meilleur projet derrière? Rien ne le garantit.»

Certains craignent même qu'une partie de la droite, qui estime le projet déjà trop généreux pour les fonctionnaires, n'attende que ça pour le torpiller et durcir encore le ton par la suite. Un autre enjeu porte sur l'unité syndi-

cale. «Nous devons juger si un référendum, notre dernière arme en effet, permettra de renforcer la capacité de mobilisation des syndicats ou s'il nous mènera à la débandade», commente Paolo Gilardi, du SSP. Dans ce chaud débat à venir, un nouveau clash entre syndicats n'est donc pas à exclure. I

REPÈRES

IMPACT SUR LES RENTES

Les délégués du personnel à la CIA/CEH ont diffusé à l'interne des syndicats une simulation résumant l'impact chiffré sur des rentes types. Celui-ci est très variable selon les situations. Quelques exemples.

Classe 5

> 2653 francs actuellement dans le secteur hospitalier pour une rente pleine (38 ans de cotisation).
> 2267 francs avec la réforme (40 ans de cotisation), soit une baisse de 386 francs (-15%).

> 1902 francs actuellement pour une retraite anticipée à 58 ans.
> 1347 francs avec la réforme, soit une perte de 555 francs (-29%).

Classe 20

> 6235 francs actuellement pour un prof du cycle ou du secondaire pour une rente pleine.
> 4909 francs avec la réforme, soit un recul de 1326 francs (-21%).

> 4262 francs pour une retraite anticipée à 58 ans.
> 2916 francs avec la réforme, soit une baisse de 1346 francs (-32%).

Débat totalement verrouillé

GRAND CONSEIL • Les débats sur un établissement unique de prévoyance ont débuté hier. Le projet devrait être voté tel quel.

PHILIPPE BACH

Un débat à fleurets mouchetés. Les députés ont empoigné hier le volumineux dossier de la fusion des caisses de pension publiques, soit la CIA et la CEH. Rappelons que cette réforme verra les fonctionnaires et l'Etat payer davantage, et les employés travailler plus longtemps, pour des retraites moindres. Sans oublier une recapitalisation de la future caisse fusionnée qui se monte à 800 millions de francs et qui impliquera probablement l'enclenchement du mécanisme du frein à l'endettement.

Hier soir, seul le premier débat était achevé. Le vote final doit intervenir aujourd'hui.

Politiquement, les débats étaient verrouillés et le projet de loi issu de la commission devrait être voté tel quel. A droite, on a prévenu que pas un seul

changement de virgule – à part un amendement technique – ne serait toléré. Pierre Weiss, rapporteur de majorité, a brandi la menace d'un référendum de droite et un durcissement ultérieur de la loi. En clair: un passage à la primauté de cotisation en lieu et place de la primauté de prestation.

En face, le PS avait déposé un rapport de minorité, tout en admettant par la voix de Loly Bolay qu'un référendum n'est pas de mise: «Il n'y a pas de plan B.»

De fait, la fusion et le recapitalisation devront être sous toit au 1^{er} janvier 2014. Sinon, les caisses seraient mises en faillite et les retraites reprises par l'Office fédéral des assurances sociales (avec un plafond à 20 000 francs par an du montant maximum des rentes versées). Une solution qui serait indigne pour un canton comme

Genève, a relevé David Hiler. D'où l'annonce par le conseiller d'Etat qu'il se rallie entièrement au texte sorti de commission des finances. C'est-à-dire qu'il renonce à demander l'annulation de certaines dispositions imposées ultérieurement par les partis bourgeois et qui n'ont qu'une portée politique et non financière. Par exemple, la réduction du nombre de membres des délégués au sein de la future caisse. Le but étant d'avoir une parité entre employeur et employés. Ou encore la notion de pénibilité physique (qui permet de prendre des retraites anticipées avec des péjorations au niveau des retraites moindres). Selon la loi, cette évaluation sera du ressort de la commission des finances du Grand Conseil; le PS y voyait un risque d'arbitraire et voulait la confier à l'Etat. Refusé, y compris par les Verts, toujours au nom du consensus. I



«Tout travail mérite un salaire décent»

SALAIRE MINIMUM • Un collectif national pour le salaire minimum à 4000 francs voit le jour. Première «flash mob» hier dans neuf villes simultanément.

«Le saviez-vous? En Suisse, certaines personnes travaillent quarante-cinq heures par semaine et ne gagnent que 2700 francs.» Hier, dans les rues de neuf villes de Suisse simultanément (Genève, Lausanne, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Delémont, Zurich, Baden, Berne et Thoune), le collectif national pour le salaire minimum à 4000 francs, nouvellement constitué, a lancé l'alerte par des «flash mob». «En Suisse, 400 000 personnes ne gagnent pas suffisamment pour vivre. Quatre-vingts pour cent des working poors sont des femmes et 60% des salariés ne sont protégés par aucune CCT garantissant un minimum salarial», dénonce le flyer distribué aux passants.

Constitué à la suite du dépôt en janvier par l'Union syndicale suisse de l'initiative sur le salaire minimum, le collectif national a pour objectif de «modifier la conscience

populaire sur le fait que tout travail mérite un salaire décent», relève Marianne Ebel, membre du collectif. «Le chiffre de 4000 francs correspond aux deux tiers du salaire médian, reconnu par le parlement européen comme étant la limite au-dessous de laquelle se situe le seuil de pauvreté», poursuit-elle.

Constitué à la fois de membres collectifs (Unia et d'autres syndicats, la Marche mondiale des femmes, le PS, les Verts, Solidarités, le POP-PDA et les Jeunes socialistes) et de membres individuels, le collectif national a prévu d'organiser chaque mois à divers endroits des actions surprises, qui prendront des formes diverses.

Le canton de Neuchâtel, où le souverain a accepté en novembre 2011 d'inscrire le salaire minimum dans la Constitution

cantonale, s'attelle maintenant à traduire ce principe dans la loi – une première en Suisse. Le projet est actuellement en discussion au sein d'une commission extraparlamentaire réunissant les partis représentés au parlement ainsi que les partenaires sociaux (les organisations syndicales et la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie). Une première réunion a eu lieu en août pour déterminer la volonté des parties à travailler ensemble. Les négociations étant en cours, il n'est pas possible d'en savoir davantage. Deux scénarios sont possibles: soit la commission interparlementaire trouve un accord et le projet qui sera soumis au parlement sera le fruit d'un consensus; soit aucun accord n'est trouvé et la gauche unie présente directement un projet de loi au Grand Conseil. CLAUDE GRIMM

EN BREF

GENÈVE

Refus de l'initiative sur les tarifs TPG

Pas de contre-projet à l'initiative de l'Avivo qui vise à ancrer dans la loi les tarifs des Transports publics genevois (TPG). Une majorité de députés genevois ont estimé que cela n'est pas réaliste – un référendum pourrait être lancé lors de chaque hausse tarifaire –, voire à la limite de la légalité. Le droit suisse en devenant accorde une plus grande marge d'autonomie en la matière aux régies publiques. Le texte de l'Avivo – le lobby des retraités – prévoit des tarifs préférentiels pour les aînés. En revanche, dégât collatéral, il provoquerait une hausse de tarif pour les jeunes entre 18 et 25 ans pour cause de rédaction hâtive du texte. Enfin, troisième critique: il impliquerait la sortie du système tarifaire Unireso qui permet, avec un seul abonnement, d'emprunter sur sol genevois à la fois les TPG, les CFF (avec à terme l'enjeu du CEVA) et les mouettes. L'initiative de l'Avivo ira donc seule devant le peuple, avec un front du refus qui devrait être relativement large. PBH